

COMPTE-RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 28 octobre 2021 – 20 H 30

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, jeudi 28 Octobre 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 22 Octobre 2021

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme LUCOTTE, M. MALLET, Mme AZEVEDO

Pouvoirs : M. PETIT (M. LITAUDON), M. MERCIER (M. JOLY), Mme FAURE (Mme PÉRICHON), Mme LUCOTTE (M. MONIER), M. MALLET, Mme AZEVEDO

Après appel des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire procèdera à l'examen de l'ordre du jour.

Election du secrétaire et du secrétaire adjoint

Monsieur le Maire désigne Mme PARRET BONMARTIN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance qui sera assistée par M. PEYRE, Directeur Général Adjoint.

Compte-rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la séance du 30 aout 2021, adressé préalablement à l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Finances : Acceptation d'une indemnisation de la compagnie Pillot Assurance de 1 673,04 euros suite à l'endommagement d'un poteau incendie le 26 juin 2019.

Signature d'un contrat avec la société PRET A PARTIR STIA pour le transport des élèves de l'école des Quatre Vents le midi d'un montant forfaitaire de 70,38 euros TTC par jour.

Signature d'un contrat avec la société DECALOG pour la maintenance du logiciel de la médiathèque d'un montant de 1 552,28 euros TTC par an.

1- PERSONNEL / Modification de la délibération relative à l'astreinte hivernage

Le conseil, à l'unanimité, décide de modifier la période de référence relative aux astreintes d'hivernage et de prévoir ces dernières du 1er novembre au 31 mars. Il précise que les crédits correspondants sont prévus au budget.

2 – PERSONNEL / Rupture conventionnelle / Signature d'une convention

Le conseil, à l'unanimité, décide de retirer le sujet de l'ordre du jour, l'agent concernée par le dispositif ayant décidé d'arrêter le dispositif de rupture conventionnelle.

3 – FINANCES / Budget principal / Décision modificative N°3

Le conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°3 sur le budget principal, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

4 – FINANCES / Biens de faible valeur

Le conseil, à l'unanimité, décide d'imputer en section d'investissement les biens de faible valeur ci-dessous énumérés

1. Un téléphone pour les élus – 89.90 euros TTC ;
2. Un fil de lumière pour le CTM – 228.54 euros TTC ;
3. Un fil de lumière pour le CTM – 228.54 euros TTC ;
4. Un fil de lumière pour le CTM – 228.54 euros TTC ;
5. Un fil de lumière pour le CTM – 228.54 euros TTC ;
6. Une housse de protection pour la mairie – 49.98 euros TTC ;
7. Un couteau de chef pour le restaurant – 49.32 euros TTC ;
8. Un couteau de chef pour le restaurant – 49.32 euros TTC ;
9. Une poubelle pour le service enfance – 31.86 euros TTC ;
10. Une poubelle pour le service enfance – 31.86 euros TTC ;
11. Une poubelle pour le service enfance – 31.86 euros TTC ;
12. Une poubelle pour le service enfance – 31.86 euros TTC ;
13. Une poubelle pour le service enfance – 31.86 euros TTC ;
14. Une poubelle pour le service enfance – 31.86 euros TTC.

5 – TRAVAUX / Approbation de l'avenant n°1 au Marché de maîtrise d'œuvre attribué à Darqué / Élément Architecture pour la reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes 1ère tranche

Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 au Marché de maîtrise d'œuvre attribué à Darqué / Élément Architecture pour la reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes 1ère tranche

6 – TRAVAUX / Projet de reconversion de la congrégation des Frères Maristes / Demande d'accord définitif de financement du Département au titre de l'AMI Grands Projets Structurants

Le conseil, à l'unanimité, adopte le projet de réhabilitation et approuve le plan de financement définitif présenté ci-dessous :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
A-ACQUISITIONS		
Acquisitions foncières : à décliner en sous-catégories le cas échéant	750 000,00 €	750 000,00 €
Frais de notaire et provision taxe foncière	17 121,90 €	17 121,90 €
C-TRAVAUX		
C1-Travaux de remise en état du foncier		
Désamiantage - Déplombage	60 000,00 €	72 000,00 €
C2-Travaux d'aménagement et de construction intégrés au projet		
Travaux d'infrastructure (chaufferie externe bois)	215 500,00 €	258 600,00 €
Travaux de superstructure (constructions), yc équipements	1 706 400,00 €	2 047 680,00 €
Travaux d'aménagement extérieur	35 081,30 €	42 097,56 €
Actualisation - révisions sur travaux - aménagement et construction	51 035,00 €	61 242,00 €
D-INGENIERIE		
Frais de maîtrise d'œuvre	122 679,61 €	147 215,53 €
G-AUTRES DEPENSES		
Provision archéologie préventive	52 075,20 €	62 490,24 €
Provisions pour aléas	8 817,00 €	10 580,40 €
Missions SPS + Contrôle Technique + DAAT	16 846,50 €	20 215,80 €
TOTAL DEPENSES	3 035 556,51 €	3 489 243,43 €

	Taux financement aides publiques	Montant HT
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
Etat - AaP Fond Friche Recyclage Foncier	37,36%	1 134 149,00 €
Département Allier - AMI Grands Projets Structurants	30,33%	920 745,04 €
APPORT		
Apport en fonds propres		480 662,47 €
PRODUITS DIVERS		
Legs privé		500 000,00 €
TOTAL RECETTES	67,69%	3 035 556,51 €

Le conseil décide également de solliciter l'accord définitif du Département pour l'attribution de la subvention au titre de l'AMI Grands Projets Structurants.

7 – URBANISME/ Proposition de nomination de la future résidence aux Frères Maristes

Le conseil, à l'unanimité, décide de nommer la future résidence créée dans le cadre de la 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation du bâtiment des Frères Maristes : Résidence Jeanne Saulnier.

8 – PATRIMOINE / Bail rural Etang Martel / Eviction d'une parcelle

Le conseil, à l'unanimité, décide de récupérer la jouissance de la parcelle AO 649 située sur la propriété des Frères Maristes d'une capacité d'environ 5 200 m² étant à l'usage d'un bail rural au profit de l'établissement agricole EARL Etang Martel. Conformément à la législation il décide de verser à l'établissement agricole EARL Etang Martel la somme de 1 327,04 euros valant indemnité d'éviction. Le conseil autorise le maire à signer les documents afférents.

9 – PATRIMOINE / Bail rural Etang Martel / Signature d'un avenant au bail rural

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes du projet d'avenant au bail rural entre la commune et l'établissement agricole EARL Etang Martel.

10 – EAU / SIVOM Val d'Allier / Abrogation de la délibération du 30 août 2021 relative à la modification des statuts

Le conseil, à l'unanimité, abroge la délibération du 30 août 2021 approuvant la modification des statuts du SVA actée par la délibération du conseil syndical du 21 juin 2021.

11 – EAU / SIVOM Val d'Allier / Modification des statuts

Le conseil, à l'unanimité, approuve conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT, la modification des statuts du SVA avec une effectivité juridique au 1er janvier 2022, ainsi que, en conséquence, le projet de statuts joint à la délibération. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération, et notamment à transmettre la présente délibération, au SIVOM du VAL D'ALLIER.

12 – VIE ASSOCIATIVE / Subventions 2021 / Versement d'une subvention à la Croix Rouge

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 150 € à la Croix Rouge.

13 – VIE ASSOCIATIVE / Subventions 2021 / Versement d'une subvention à l'UCVSP

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association UCVSP.

14 – CULTURE / Saison culturelle 2022 / Tarifs

Le conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessous pour la saison culturelle 2022 :

Spectacles	Dates	Horaires	Lieux	Tarif adulte	Tarif 12-18 ans	Tarif – de 12 ans
MARCUS	Samedi 22/01	20h30	Salle Favalelli	10 €	5 €	Gratuit
MADGEEK arcades	Du 19/02 au 20/02	Week-end	Salle Favalelli	10 €/pour le week-end	5 €/ pour le week-end	Gratuit
STEPHANE ARNOW	Dimanche 27/03	15h00	Salle Favalelli	10 €	5 €	Gratuit

MUSIK EVENT ISA	Dimanche 22/05	16h00	Eglise	10 €	5 €	Gratuit
KARAOKE KILLERS	Mardi 21/06	18h30	Place du bicentenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
LES PETITS CHANTEURS D'ASNIERES	Samedi 9/7	20h30	Salle Favalelli	10 €	5 €	Gratuit
MANOLO PUNTO Diner spectacle	Samedi 22/10	19h30	Salle Favalelli	30 €	30 €	30 €
AVENTURE MAGIQUE PASSE MURAILLE	Dimanche 6/11	15h00	Salle Favalelli	10 €	5 €	Gratuit

Il rappelle que les autres animations de la saison culturelle, non mentionnées dans ce tableau, ne sont pas sujettes à billetterie.

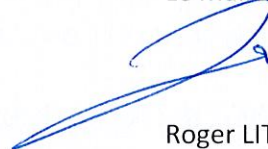
15 – ACTION SOCIALE / Subventions 2021 / Versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 2 710 € au CCAS de Varennes-sur-Allier.

16 – ADMINISTRATION GENERALE / Motion relative au projet de modification du nom du lycée du Val d'Allier

Le conseil, à l'unanimité, décide de rajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 octobre 2021 et vote, à l'unanimité, une motion proposant de renommer le Lycée du Val d'Allier du nom d'une personnalité féminine méritante du territoire telle que Madame Marthe BERTHOLIER, tout en conservant la mention Val d'Allier afin de conserver l'attachement territorial de l'établissement.

Le Maire,




Roger LITAUDON